



Donation à mes enfants pendant procédure de divorce [URGENT]

Par **calion60**, le **05/10/2016** à **23:31**

Bonsoir,

Je suis marié sous le régime de la communauté, ma femme a quitté le domicile conjugal depuis six semaines, ayant orchestré une dispute conjugale surement sous enregistrement 4 jours avant son départ et a signalé ce fait à la gendarmerie seulement le jour de son départ. bref, le coup monté pour être tranquille avec son amant pendant qu'elle s'organise pour le divorce. Donc sur un coup de tête et de désespoir j'ai fait un virement de mes comptes privés (livret A, LLD), à chacun de mes deux enfants à hauteur de 7500 euros, avant de vouloir mettre fin à mes jours. Bref, après ce don, madame peut elle exiger le retour de l'argent pour le partage en cas de divorce, alors que j'ai reçu une notification de demande de divorce, elle ne donne plus aucun signe de vie. Que pensez vous de la situation, suis-je dans mon droit, ou bien dans l'erreur? Merci d'avance de vos réponses et conseils que j'attends avec impatience.